



VISITE APPARTEMENT ET CONSTITUTION DE DOSSIER

Par **debbie77176**, le **08/11/2009** à **19:14**

Bonjour,

Voilà je recherche un appartement de 4 pièces minimum pour me rapprocher de mon bureau, je trouve une annonce qui m'a l'air de convenir à mes critères, duplex 4 pièces 100m² 1000€ par mois (je paie 970€ pour mon F3 actuellement) l'annonce est déposée par une agence century 21 pres de mon bureau.

Je téléphone et là d'entrée de jeux le type de l'agence me demande se que je veux savoir, je lui dis que je voudrais le visiter et là.... surprise, il me dit qu il ne fait pas visiter si je ne constituai pas un dossier complet, je lui demande si c'est nouveau ! car des biens j'en ai visiter et pourquoi constituer un dossier si je ne suis meme pas sur que la disposition des pièces ou meme l'appartement me plait !!!!!???? il me retorque que c'est comme ça ma petite dame car je n'ai déjà plus le droit de prendre un chèque de caution à cause de la loi boutin et qu il ne me fera visiter que lorsqu il sera sur que je peux payer le loyer! donc je lui demande quels sont les documents. il veut ma pièce d'identité celle de mon mari nos contrats de travail, mes trois derniers mois de relevés de compte, mes trois dernieres fiches de paies, nos impôts sur le revenu, nos taxe fonciere et d'habitation. et puis quoi encore je veux juste visiter un appartement pas l'acheter dans la demi heure qui suit ma visite !

est il possible d avoir un texte de loi indiquant qu il n'a pas le droit de me demander tout ça juste pour visiter un bien ?

je me dis là que s'il fait ça avec tous les potentiels clients faut pas s'étonner que les agences ferment les une après les autres !

merci